



## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 21 Octobre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

**Etaient présents** : Philippe ACCIARI, Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Pierre GUÉRIN, Philippe GÈZE, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

**Absents excusés** : Nadine BAUCHERON, Jean-Marie PETIT

**Secrétaire de séance** : Isabelle POTTIER

**Conseillers en exercice** : 22

**Conseillers présents** : 20

**Votants** : 20

**Date de la convocation** : 5 Octobre 2021

### **1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 Juillet 2021**

Compte rendu adopté à l'unanimité

### **2) TE 61 – Signature de la convention de location de radars pédagogiques**

Monsieur le Maire a rappelé le projet du conseil municipal d'acquérir 4 nouveaux radars pédagogiques afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse et d'établir des statistiques pour orienter les contrôles de gendarmerie.

Le Territoire d'Énergie 61 (Te 61) propose l'installation de radars pédagogiques à l'achat ou à la location.

La location du matériel, maintenance incluse, pour 6 mois est de 600.00€ TTC par radar.

Une acquisition à l'issue des 6 mois est possible ou la prolongation de la location.

Le radar pédagogique pourra être déplacé pendant la période des 6 mois par le Te 61 pour 250.00€ HT le déplacement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et en cas d'accord, et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention et toutes pièces utiles à la location du radar pédagogique avec le Te61.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- A décidé de louer auprès du Te 61 4 radars pédagogiques pour une durée de 6 mois pour un montant de 600.00€ TTC par radar.
- A autorisé Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette opération.

Un devis a été demandé à la Sogetra pour l'installation des 2 radars que possède déjà la commune.

Ces radars seront positionnés par paire :

- Départementale n° 1 (zone à 70 km/h) à Forges
- Près de l'école à Radon
- Grande rue à Vingt Hanaps

### **3) Effacement des réseaux : lieu-dit Beauvais – Vingt Hanaps**

Monsieur le Maire a informé que le TE 61 a prévu et doit financer les travaux d'effacement des réseaux électriques au lieu-dit Beauvais. Ces travaux, concernant 6 habitations, sont prioritaires car il s'agit du dernier secteur de la commune voire du département où les fils électriques sont « nus ». Coût des travaux : 178 633.00 € TTC

Il faut également réaliser, en même temps, l'enfouissement du réseau téléphonique. Estimation du coût des travaux : 35 154.00 € TTC

Monsieur Meyer a pris contact avec Orange mais ceux-ci refusent de financer ces travaux car ils n'ont, pour eux, aucun intérêt vu le nombre d'habitations desservies.

Si la commune ne prend pas en charge elle-même les travaux d'effacement du réseau téléphonique, ceux d'effacement du réseau électrique ne pourront pas être réalisés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont décidé, par 12 voix pour, 3 contre et 5 abstentions, que la commune d'Écouves prendra en charge les travaux d'effacement du réseau téléphonique au lieu-dit Beauvais.

### **4) Projet d'augmentation du soutien des communes forestières à l'ONF : soutien à la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières visant au retrait de ce projet**

L'Office National des Forêts (ONF), au regard de ses difficultés financières, a prévu de solliciter une augmentation de la contribution aux communes limitrophes de forêts domaniales. La commune d'Écouves est donc concernée.

L'ONF compte percevoir 7,5 M€ de + en 2023 puis 10 M€ par an en 2024 et 2025.

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) a voté une motion exigeant notamment le retrait immédiat de cette contribution.

Elle a proposé aux communes concernées de soutenir cette motion en prenant une délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de soutenir la motion de la FNCOFOR exigeant le retrait de cette contribution supplémentaire.

### **5) Achat d'un terrain aux consorts Lebert (Radon)**

Monsieur le Maire a annoncé que les consorts Lebert ont proposé à la commune d'Écouves l'achat de leur terrain d'une superficie de 4 263 m<sup>2</sup> au prix de 3 € le m<sup>2</sup>, soit 12 789.00 €. Ce terrain est enclavé et l'accès n'est possible que par le terrain de la St Jean. Il a déjà été occupé pour diverses manifestations communales (comice agricole, vide grenier,...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- A accepté l'achat, aux consorts Lebert, de la parcelle cadastrée AN 47 d'une contenance de 4 263 m<sup>2</sup> et située le bourg - Radon 61250 ECOUVES au prix de 3 euros le m<sup>2</sup>, les frais d'acte en plus.
- A autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier

## **6) CDG 61 – Adhésion à la mission « Référent Signalement »**

Depuis le 1er mai 2020, chaque employeur public doit se doter, à destination des agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif se traduit par la désignation d'un référent compétent dans ces domaines.

Le Centre de gestion (CDG) 61 s'est associé aux quatre autres CDG normands afin de proposer une nouvelle mission optionnelle mutualisée « référent signalement » pour permettre aux collectivités de répondre à cette obligation.

L'adhésion à cette mission est gratuite, seuls feront l'objet d'une tarification les éventuels signalements traités par le référent.

L'adhésion permettra :

- aux agents de la collectivité de faire appel, le cas échéant, au référent mutualisé des CDG pour le recueil de leurs signalements, leur orientation vers les services et professionnels concernés ou les autorités compétentes
- à la collectivité de bénéficier d'un service professionnel et indépendant qui garantit la stricte confidentialité et discrétion professionnelle dans le traitement de la mission

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 1 abstention :

- A autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que proposent les Centres de Gestion Normands

## **7) Cimetières – Tarif de dispersion des cendres aux jardins du souvenir**

Lors de la révision et de l'unification des tarifs des concessions (le 1er avril 2021), le tarif lié à la dispersion des cendres dans les jardins du souvenir n'a pas été défini.

La commission « Cimetières » propose de le fixer à 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer à :

- 50 € la dispersion de cendres dans les jardins du souvenir situés dans les cimetières d'Écouves.

Cette somme financera la création et la pose d'une plaque mentionnant le nom du défunt dont les cendres ont été dispersées.

## **8) Modification des statuts du SMICO**

SMICO : Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités

La commune adhère afin de bénéficier de la maintenance des logiciels, et des services d'envois dématérialisés de documents à la préfecture et à la trésorerie.

Lorsque les collectivités souhaitent adhérer ou se retirer de ce syndicat, toutes les collectivités adhérentes doivent donner leur accord.

<p><b>Plusieurs collectivités ont demandé leur adhésion au syndicat :</b>                  Les communes de :                  - SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE                  - SAINT AUBIN DE BONNEVAL                  - THUE ET MUE                  - ROSEL                  - BONNEMAISON                  - CAHAN                  - CAMPAGNOLLES                  - COULONCES                  - GAPRÉE                  - MONTCHEVREL                  - MOULINES                  - OSMANVILLE                  - SAINTE MARIE LA ROBERT                  - SAINTE OPPORTUNE                  - SOMMERVIEU                  - SOUMONT SAINT QUENTIN                  - TRACY BOCAGE                  - VAL DE DROME                  - SAINT LÉONARD DES PARCS                  Des CCAS de communes de :                  - BRETTEVILLE SUR ODON                  - EVRECY                  - SAINT GERMAIN LE VASSON                    Du SIVOS de :                  - SAINT HILAIRE SAINTE CERONNE                    Du SIVOM de :                  - SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE</p>	<p><b>Plusieurs collectivités ont demandé leur retrait :</b>                  Les communes de :                  - APPENAI SOUS BELLEME                  - BAROU EN AUGÉ                  - CIRAL                  - LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny)                  - LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)                  - LA FRESNAIE FAYEL                  - GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)                  - LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques)                  - LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)                  - MORTREE                  - RESENLIEU                  - SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME                  - SAP ANDRE                  - TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)                  - TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)                  - VILLIERS SOUS MORTAGNE                  - ECOUCHÉ LES VALLÉES                  - SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS                  - SAINT EVROULT DE MONTFORT                  - CHAUMONT                  - SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE                  - LA GENEVRAIE                  - BOUCÉ                  - MARCHEMAISON                  - FEINGS                  - MÉHOUDIN                  Du SIAEP de :                  - GACE</p>
--	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné son accord concernant ces demandes d'adhésions et de retraits.

## **9) Bibliothèque : renouvellement des conventions avec la CUA**

Monsieur le Maire a rappelé que 2 conventions, d'une durée de 3 ans et arrivant à échéance au 31 décembre 2021, ont été conclues entre Écouves et la CUA concernant :

- La mise à disposition du personnel (Evelyne, à raison de 13 % de son temps de travail)
- La gestion (ménage, téléphone, eau, électricité, ...)

La CUA propose de les renouveler pour une durée d'un an, le temps de faire le bilan des 3 années écoulées et de revoir si besoin les termes des conventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté le renouvellement de ces 2 conventions pour un an.

## 10)Renouvellement de la convention de mise à disposition de Nathalie GAUDRÉ

Monsieur MEYER a rappelé que Nathalie GAUDRÉ était agent de la commune d'Écouves mais qu'elle travaillait également pour le Smivos de Saint Gervais du Perron/Vingt Hanaps. Son temps de travail, consacré à l'entretien de l'école et de la salle pour la garderie sur Vingt Hanaps, a été formalisé par une convention de mise à disposition entre la commune d'Écouves et le Smivos de St Gervais du Perron – Vingt Hanaps. Cette convention arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention de mise à disposition

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- A accepté le renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Nathalie GAUDRE auprès du SMiVoS de Saint Gervais du Perron – Vingt Hanaps à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable.

### Questions diverses

- Travaux d'électricité à l'école et à la mairie de Radon + projet d'installation de 2 écrans dans la salle du conseil municipal

Des problèmes téléphoniques et électriques sont régulièrement constatés à l'école et la mairie, sans doute à cause d'une installation vétuste.

Devis en cours. Travaux à prévoir pour les vacances de printemps 2022 au plus tard.

Des aides financières sont peut-être possibles.

Projet d'installation de 2 écrans dans la salle du conseil, devis en cours. Le conseil municipal préconise des écrans en 55 " et une installation en filaire afin d'éviter les problèmes de connexion.

- Travaux de sécurisation du bourg de Radon

Les travaux vont débuter le 25 octobre et devraient s'étendre jusqu'à mi-décembre. La 1<sup>ère</sup> phase se déroulera au niveau de l'école pendant les vacances scolaires. La pose de ralentisseurs est prévue au niveau de l'école et de la place Lebert.

Les places de stationnement de la place Lebert seront élargies. Le bourg passera en zone à 30 km/h.

Une réunion sera organisée avec les commerçants. La pose de panneaux « commerces ouverts » est prévue.

- Projet d'installation d'un distributeur automatique de billets

Il y a quelques années, l'installation d'un distributeur a été refusée par les banques au motif qu'il existait déjà des points de retrait d'argent sur la commune.

Proposition de relancer le projet suite à l'actualité :

- En Charente, une commune a financé son distributeur elle-même
- 3 banques se sont associées pour l'installation de distributeurs de billets

Pour M.Gèze, les habitants d'Écouves ne savent pas forcément qu'il existe 3 points de retrait d'argent sur la commune (Boulangerie, Bar et Epicerie). L'installation d'un distributeur permettrait de retirer de l'argent 24h/24.

Pour M.Guérin, ce n'est pas l'avenir car de moins de moins de paiements se font en liquide.

Le coût de mise en place d'un distributeur est également très important : 50 000 € environ. Quant au coût de fonctionnement, il peut s'élever jusqu'à 10 000 €.

Monsieur Meyer a annoncé qu'il prendrait contact avec des banques mais si celles-ci refusent l'installation d'un distributeur, le projet ne pourra pas être financé par la collectivité.

- [Compte rendu du conseil de l'école de Radon](#)

Suite au conseil d'école du 19 octobre, Madame Motas, adjointe chargée des affaires scolaires, a souhaité en faire un compte rendu au conseil municipal.

129 enfants sont répartis en 6 classes (dont 2 classes de maternelles). Un service civique, dont la mission principale est de proposer, organiser des activités et aider lors des rencontres USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) au sein de l'école, a été engagé pour l'année scolaire.

Plusieurs activités sont proposées aux enfants : natation, golf, escrime, patin à glace, judo, musique, cinéma, ...

Par ailleurs, le conseil d'école a souhaité remercier la commune vis-à-vis des actions réalisées pour l'école.

- [Avenir de la cantine scolaire de Radon](#)

Le sujet n'a pas été abordé lors du conseil communautaire de la CUA le 14 octobre dernier (ordre du jour trop dense), il devrait être voté (à bulletins secrets) lors de la prochaine réunion prévue mi-décembre.

- [Compte rendu de l'assemblée générale de l'association A 4 Pat'](#)

Monsieur Senault, conseiller municipal et membre de l'association A 4 Pat', a souhaité faire un compte rendu de la dernière AG de l'association.

Rappel : l'association A 4 Pat' gère le fonctionnement de la micro crèche de Radon.

La micro crèche peut accueillir, entre 7h30 et 19h30 du lundi au vendredi, 10 enfants simultanément + 1 place d'urgence.

En 2020, 33 enfants (dont 1/3 à temps plein) ont été accueillis + 4 en urgence.

Au total, 7 personnes travaillent à la micro crèche.

Plusieurs activités ont été développées : des activités manuelles, du jardinage, musique, langues des signes, ...

L'année 2020 a été compliquée à cause de la fermeture de la structure de mars à mai 2020 :

- Résultat d'exercice : - 24 000 €

- Chiffre d'affaires : - 32 000 €

Subventions obtenues :

Caf = 9 000 €

CUA = 7 000 € (montant versé en janvier 2021)

- [Lotissement du Champ de la Vigne \(Vingt Hanaps\)](#)

En attente d'une date pour la vente aux enchères. 2 terrains auraient été vendus

- [Repas des aînés](#)

Monsieur Meyer a souhaité l'avis du conseil municipal quant à l'organisation d'un repas des aînés cette année.

Le conseil, par 14 voix pour, s'est prononcé pour la tenue d'un repas.

Celui-ci se tiendra courant Janvier 2022 afin que chaque personne puisse avoir reçu la 3<sup>e</sup> dose du vaccin contre le Covid 19.

Pour la première fois, il n'y aura qu'un seul repas pour les aînés des 3 communes historiques, il aura lieu au foyer rural de Radon.

- [Association Radon Loisirs](#)

Madame LEGUAY a annoncé qu'un nouveau président a été élu, il s'agit de M.Lavanry.

Plusieurs activités sont ou seront mises en place : dessin, yoga, gym adaptée, baby gym, danse afro, ... Des communications seront distribuées dans les commerces.

Fin de séance : 22h10